

ACTUALITÉ

Page 2

■ **En bref**

DOCTRINE

Page 3

■ **Franchise**

François-Luc Simon

**L'instance de dialogue social
dans les réseaux de franchise**

CULTURE

Page 24

■ **Bibliographie**

Didier Du Blé

Une plongée dans la foi

DOCTRINE

Franchise

L'instance de dialogue social dans les réseaux de franchise ^{128c4}

**(Analyse de l'article 64 de la loi Travail et du décret n° 2017-773 du 4 mai 2017)
(1^{re} partie)**

**François-Luc SIMON, avocat, associé-gérant, Simon associés,
docteur en droit**

Alors que le contrat de franchise n'avait jusqu'à présent jamais suscité la moindre intervention du législateur, voilà que, soudainement, par l'article 64 de la loi *Travail* et le décret du 4 mai 2017 pris pour son application, cette figure contractuelle provoque un intérêt étrange, inutile et dangereux. Étrange, car les conditions dans lesquelles la loi *Travail* a été votée – sans concertation, ni étude d'impact –, sans même l'accord du Sénat, laissent songeur ; les travaux parlementaires sont parsemés d'affirmations péremptives qui traduisent avant tout un sentiment d'incompréhension par notre législateur du système de la franchise. Inutile, car ces textes donnent naissance à une instance de dialogue dans les réseaux de franchise, sans toutefois procurer de véritables avantages aux salariés des franchisés, par ailleurs déjà protégés par le Code du travail. Dangereux, enfin, car le décret d'application aura surtout pour effet de perturber le comportement des acteurs de la franchise – à commencer par les réseaux de franchise concernés –, en raison des incohérences, imprécisions et lacunes que les textes en vigueur comportent.

1. Introduction. Objet de débats parlementaires nourris et passionnés, la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue

social et à la sécurisation des parcours professionnels (dite loi *Travail*), a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale, sans l'accord du Sénat.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites  affiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 **Gazette du Palais**

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34